

Le programme d'actions 2013-2018

L'ambition du PCET répond à une vision du développement et de l'avenir du Pays du Vignoble Nantais, définie à partir de l'analyse des enjeux du territoire et des propositions formulées par les acteurs du territoire.

Le premier plan d'action, défini pour la période 2013-2018, est constitué de **33 actions** articulées autour de **7 orientations stratégiques** :

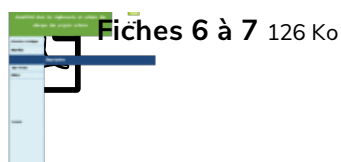
Organiser durablement l'avenir du territoire

Cette orientation vise à rendre le développement du territoire plus attractif en guidant l'évolution vers de **nouvelles formes urbaines**, en visant le développement d'une **offre de logement performante** d'un point de vue énergétique et diversifié d'un point de vue social, en **préservant l'identité du territoire** associé aux terres agricoles et espaces naturels, mais aussi en identifiant le **potentiel local** en ressources énergétiques.



Développer des politiques et projets d'aménagements urbains durables

Il s'agit ici d'accompagner l'évolution des règles visant à **limiter l'empreinte écologique** des projets d'aménagement urbains et des équipements publics, et le développement de projets urbains type **éco-quartiers**.



Orienter les déplacements et les transports vers l'éco-mobilité

L'objectif visé est d'amener tout un chacun à **se déplacer autrement**, en sensibilisant et soutenant les initiatives qui permettent de **changer les habitudes** de comportements et de limiter les déplacements contraints (covoiturage, espaces de travail partagés, partage de la voirie, cheminements piétonniers, pistes cyclables,...).



Optimiser les performances énergétiques des bâtiments existants

L'essentiel des efforts à consentir en termes de performance énergétique porte sur la patrimoine bâti existant, c'est pourquoi cette orientation vise à accompagner les collectivités du territoire pour améliorer les performances énergétique du patrimoine public et **tendre vers l'éco-exemplarité**. Mais elle vise aussi l'action **dans le secteur du résidentiel privé** et la **lutte contre la précarité énergétique** des ménages.



Engager une dynamique de développement local responsable et solidaire

Cette orientation vise à accompagner et soutenir la **transition des pratiques agricoles** vers des modes de production « bas carbone » et plus responsables, en facilitant de manière simultanée le développement **d'une chaîne de production et de consommation locale**. Elle vise également deux autres objectifs : le soutien au **développement d'une filière professionnelle dans le secteur du bâtiment et de la construction durable** et **l'évolution des pratiques en termes d'achats et de consommation responsables**.



Mobiliser et animer les acteurs du territoire

L'action publique volontaire n'a de sens et de chance de porter ses fruits que si elle repose sur la mobilisation de l'ensemble des habitants, acteurs du territoire et partenaires, agents des collectivités et élus. Cette orientation porte l'ambition de **structurer, animer et suivre l'engagement de tous** afin de donner toutes les chances à ce premier plan d'actions.



S'adapter au changement climatique et renforcer les solidarités

Il s'agit ici de se donner les moyens **d'anticiper pour gérer les risques émergents** liés aux vulnérabilités du territoire dans un contexte de changements climatiques (canicules, inondations, mouvements de terrain, évolution des systèmes de production agricole, impacts sur la biodiversité).

